

Bassins Ça se complique pour le Grand-Chaney

Le projet du Grand-Chaney, prévoyant la construction de huit villas mitoyennes, repassera devant le Tribunal administratif (TA). C'est ce que vient de décider le Tribunal fédéral (TF). Une victoire pour le WWF, opposant au projet, qui semble pousser le syndic de Bassins Didier Lohri au fatalisme: *que voulez-vous, on va retourner à la case départ, et cela durera à nouveau deux ans, et le WWF referra opposition, alors on retournera au TF. Et ainsi de suite...*

Une vision que ne partage pas Serge Ansermet, secrétaire régional de la section vaudoise du WWF: *certes les procédures repartent, mais cette fois, le TA devra prendre en compte les remarques du TF. Et comme celui-ci explique que la parcelle en question pourrait être exclue de la zone à bâtir lors de la prochaine révision du Plan général d'affectation (PGA) de Bassins, nous avons de bonnes raisons d'espérer qu'aucune construction n'y voie le jour.*

Pour le WWF, l'enjeu est clair: préserver des zones vertes, et donc faire opposition aux pro-

jets de constructions situés hors tissu urbain: *nous nous battons pour que les nouvelles constructions soient bâties dans les zones urbaines, et non à l'extérieur des centres, explique Serge Ansermet. Cela va dans le sens de la densification de l'aménagement du territoire voulue par la Confédération.*

Petit rappel

En 2004, la Municipalité de Bassins déposait à l'enquête publique un premier projet de construction de 16 villas jumelées, suscitant des oppositions. En mars 2005, une seconde mouture du projet fera l'objet d'une enquête publique complémentaire, engendrant elle aussi des oppositions.

Sept mois plus tard, un projet de route publique d'accès aux habitations accompagné d'une demande d'autorisation de défrichement est également mis à l'enquête par la Municipalité. Enfin, en janvier 2006, le Conseil communal de Bassins décide de lever les oppositions.

RODOLPHE HAENER

rhaener@lacote.ch